

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 5 décembre 2016.

RÉSOLUTION

2016-008

BUDGET LOGEMENT SOCIAL

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERCÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la Société d'habitation du Québec (la SHQ) le budget révisé de l'Office municipal de l'habitation de Percé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la modification apportée à ce budget porte sur les contributions au déficit par la SHQ et la Ville, la part de cette dernière passe de 10 209,00 \$ à 12 709,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce budget révisé doit être accepté par la Ville et que la Ville l'a transmis à la Commission pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Percé révisé en date du 9 novembre 2016.

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire